

TARIFS 2018

La facturation s'effectue au nombre d'entrées. Lorsque vous déposez des déchets payants en une seule fois, vous êtes facturé pour une entrée (si les volumes autorisés sont respectés), même si des déchets de nature différente sont déposés en même temps.

| | Professionnel du territoire * | Professionnel hors territoire |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Délivrance initiale d'une ou plusieurs cartes | GRATUIT | GRATUIT avec caution de 50€ |
| Rédédition d'une carte en cas de perte, vol, détérioration ou destruction de la carte initiale | 30€ | 30€ |
| Encombrants Déchets verts Mobilier Electroménager et appareils électriques (D3E) | Pour l'ensemble de ces déchets, le volume cumulé autorisé pour la facturation d'une entrée est de 3m ³ . 20 € / entrée 40 € / entrée Si le volume déposé lors d'une entrée est supérieur à 3m ³ , plusieurs entrées seront comptabilisées. | |
| Déchets dangereux et toxiques 5 kg / jour maxi Pneumatiques 10 / jour maxi Huiles de vidange 15 litres / jour maxi | Pour ces déchets, le volume maximal indiqué ne peut être dépassé. Tout excédent sera refusé. 20 € / entrée 40 € / entrée | |
| Cartons Métaux Piles et accumulateurs | GRATUIT | |

* Professionnel dont le siège est sur l'une des 19 communes du territoire Vaison Ventoux.

Communauté de communes Vaison Ventoux
 375 Avenue Gabriel Péri - BP 90
 84 110 Vaison-la-Romaine
 Toutes les infos sur www.vaison-ventoux.fr
 ou au 04 90 36 58 52.



PROFESSIONNELS

IMPORTANT !

► à partir du 3 janvier 2018

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE VAISON VENTOUX



Toutes les infos sur www.vaison-ventoux.fr
 ou au **04 90 36 58 52** du lundi au vendredi,
 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

A partir du 3 janvier 2018 :

L'accès aux 3 déchetteries du territoire Vaison Ventoux est soumis à de nouvelles conditions d'accès.

Quels changements pour les professionnels ?

- ▶ une nouvelle carte d'accès est obligatoire
- ▶ le dépôt de certains déchets devient payant
- ▶ les horaires changent

COMMENT S'EFFECTUERA LE DÉPÔT DE VOS DÉCHETS ?

ETAPE 1 : AVANT DE VENIR A LA DÉCHETTERIE

Vous devez d'abord vous procurer la nouvelle carte d'accès aux 3 déchetteries. Sans elle, l'entrée vous sera interdite à partir du 3 janvier. Pour cela, vous devez remplir un dossier de demande (voir les démarches ci-contre).

ETAPE 2 : LORS DE VOTRE VISITE A LA DÉCHETTERIE

A l'entrée, vous présenterez votre carte d'accès personnalisée (une par véhicule). Elle permettra d'enregistrer chacun de vos passages. En fonction de la nature des déchets déposés, votre passage sera soumis à facturation (voir tarifs p.4).

ETAPE 3 : APRÈS VOTRE VISITE

Chaque mois, vous recevrez votre facture par mail et votre compte sera prélevé du montant dû.

Attention ! Pour préparer ce changement : les déchetteries seront fermées le mardi 2 janvier 2018.



HORAIRES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES à compter du 3 janvier 2018

- **Vaison-la-Romaine** : du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Ce créneau est réservé aux professionnels pour faciliter leurs dépôts.
- **Calranne** : le mercredi de 13h30 à 17h.
- **Mollans-sur-Ouvèze** : le mardi de 14h à 16h30
le jeudi de 14h à 16h30

COMMENT SE PROCURER LA NOUVELLE CARTE D'ACCÈS ?

3 possibilités :

QUAND FAIRE VOTRE DEMANDE DE CARTE ?

à partir du **20 novembre**

QUEL DÉLAI POUR OBTENIR VOTRE CARTE ?

2 à 3 semaines minimum avec un dossier complet.

Faites votre demande au plus tôt afin d'être certain d'avoir votre carte début 2018 !

1 ▶ Démarche en ligne sur www.vaison-ventoux.fr :

[Vous remplissez le dossier d'inscription sur le site web en transmettant les copies numérisées des justificatifs.]

[Un SMS vous informe quand votre carte est prête.]

[Vous venez chercher votre carte à la Communauté de communes.]

2 ▶ Vous imprimez le dossier depuis www.vaison-ventoux.fr

3 ▶ Vous récupérez un dossier à la communauté de communes ou à la déchetterie

[Vous remplissez le dossier en joignant toutes les pièces nécessaires.]

[Vous l'envoyez ou le déposez à la Communauté de communes Vaison Ventoux, 375 av. Gabriel Péri, BP 90 84110 Vaison-la-Romaine.]

[Pour récupérer votre carte, vous choisissez soit de joindre une lettre suivie à votre dossier, soit de recevoir un sms pour venir la chercher à la Communauté de communes.]

Une question ? Toutes les infos sur www.vaison-ventoux.fr ou 04 90 36 58 52.